

Annexe 2

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**Collectivité territoriale porteuse du projet : Breuil-Magné****NOM du signataire : BENETEAU Annie**

Fonction : Maire

Adresse : 1 rue de L'Eglise

Téléphone : 05 46 84 40 67

Adresse électronique : mairiebreuilmagne@gmail.com

Durée demandée du PEDT (3 ans maximum)* : 1 an 2 ans **3 ans**Avez-vous déjà un PEDT validé en 2015 ? * **OUI** NONSi OUI, était-ce sur le même territoire ?* **OUI**

Si NON, précisez l'ancien territoire :

Périmètre et public du PEDT :**Territoire concerné :** Communes de Breuil-Magné et Loire les Marais (RPI)**Public concerné (rentrée 2016) :** enfants de maternelle et d'élémentaire
(une école publique avec une seule direction d'école)

Nombre total d'enfants : 204 élèves

Niveau maternelle : 75

Niveau élémentaire : 129

Nombre d'écoles concernées (publiques et privées sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles primaires	1		1
Écoles maternelles	3 classes		
Écoles élémentaires	5 classes		

Liste des écoles concernées :

- Ecole publique communale de Breuil-Magné / Loire-les-Marais

Coordination du projet assuré par (NOM – Prénom) : François Patricia

Fonction : Maire Adjointe

Structure : Mairie de Breuil-Magné

Adresse : 1 rue de l'Eglise

Téléphone : 05 46 84 40 67

Adresse électronique : mairiebreuilmagne@gmail.com

Nom et prénom du responsable pédagogique : Bonnet Christophe

Fonction : Employé municipal / Responsable ACM

Adresse : Mairie de Breuil-Magné 1 rue de l'Eglise

Téléphone : 06 20 57 56 20 / 06 31 98 48 34

Adresse électronique : mairiebreuilmagne@gmail.com

Structure de pilotage : composition du comité de pilotage et nombre de réunions annuelles

Le Maire de Breuil-Magné

Le coordinateur

Le responsable pédagogique

Les élus des 2 communes

L'équipe enseignante

Les représentants des parents d'élèves

Les représentants des associations locales

Les intervenants extérieurs

Le personnel d'animation

Les représentants des institutions (Education Nationale et CAF)

Une à deux réunions annuelles du comité de pilotage pour un bilan et d'éventuels ajustements.

Modalités de pilotage :

En plus des réunions du comité de pilotage, des réunions ponctuelles des différentes commissions, menées par le responsable pédagogique et le coordinateur, auront lieu tout au long de l'année scolaire afin de veiller au bon fonctionnement et à la qualité de l'accueil :

- Commission animation
- Commission délégués de classe/élèves
- Commission avec les enseignants
- Commission avec les représentants de parents d'élèves
- Commission avec les élus

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants (cocher la case correspondante) :

➤ Projet éducatif local (PEL) :

La commune de Breuil-Magné, n'ayant pas de PEL, est en cours de réflexion pour intégrer ou non le PEL des communes de Fouras/Saint Laurent de La Prée/Aix.

Tout au long de l'année scolaire 2015-2016, des échanges entre les élus de ces communes et entre les équipes d'animation du centre de Loisirs de Fouras se sont multipliés. Les enfants de Breuil-Magné y sont accueillis tous les mercredis après-midi de 12h30 à 16h30, accompagnés par un animateur de notre commune qui est mis à disposition de l'ACM de Fouras sur ce temps-là. Les départs et les retours se font en bus et les trajets sont partagés avec les enfants de la commune de Saint Laurent de la Prée, favorisant un peu plus les échanges avec l'extérieur. En raison de la volonté des communes concernées et du besoin des familles repéré, nous avons bon espoir de voir ce projet de mutualisation se concrétiser d'ici la fin de l'année 2016.

Etat des lieux:

Activités périscolaires et extrascolaires en 2016 :

➤ Activités périscolaires (distinguer accueils du matin et du soir, mercredis après-midi et temps TAP en précisant les modalités d'accueil (garderies, accueils déclarés auprès de la DDCS) et le nombre d'enfants concernés :

- **L'accueil du matin et du soir** : le temps de la pause méridienne de 1h30 étant trop court au vu de l'augmentation des effectifs, le conseil d'école a validé l'allongement de 20 minutes de cette pause.
Par conséquent, le début de la classe a dû être avancé le matin réduisant ainsi le temps d'accueil périscolaire du matin.
A partir de la rentrée 2016, l'Accueil Collectif des enfants ouvrira ses portes **de 7h20 à 8h40 tous les jours**, soit au total 1h20 d'accueil.
Les horaires du soir restent les mêmes : la sortie des classes se fera à 15h30 les lundis et vendredis et à 16h les mardis et jeudis. L'Accueil Collectif des enfants sera donc ouvert **de 15h30 à 18h30 le lundi et le vendredi**, soit au total 3 heures d'accueil, et **de 16h à 18h30 le mardi et le jeudi**, soit au total 2h30 d'accueil.
Une quarantaine d'enfants en moyenne, de moins et de plus 6 ans, fréquente en même temps les accueils du matin, et du soir à partir de 16h30, avec des arrivées et des départs échelonnés ; sont présents 60 à 70 enfants de 16h à 16h30 les mardis et les jeudis uniquement. Trois animateurs les prennent en charge le matin sur des temps d'activités libres et de repos. Cinq animateurs sont présents le soir et assurent le goûter, l'étude surveillée et les activités libres ou encadrées. Ces temps d'accueils sont déclarés auprès de la DDCS. Ils sont facturés aux familles.
En ce qui concerne **la pause méridienne**, allongée à partir de la rentrée 2016, les horaires seront les suivants : **de 11h50 à 13h30 pour la maternelle et de 12h à 13h40 pour l'élémentaire**. 180 enfants sont accueillis au restaurant scolaire. Ce temps n'est pas déclaré.
- **Le mercredi** : L'accueil périscolaire ouvre le matin **de 7h20 à 8h40**. Un accueil est mis en place **de 11h50 à 12h40**, sans restauration. Si les enfants sont nombreux au départ (30 à 40 pour 3 agents), à partir de 12h10, heure à laquelle passe le

ramassage du RPI pour Loire-les-Marais, les enfants ne sont plus qu'une dizaine avec 2 agents. A midi, les enfants, 14 au total, accueillis à Fouras le mercredi après-midi, partent en bus avec l'animateur de Breuil-Magné et arrivent à Fouras à 12h30, via l'école de Saint Laurent de La Prée. Ces temps payants pour les familles seront déclarés à partir de la rentrée 2016.

Le retour sur la commune se fait à 17h30. Les parents récupèrent leurs enfants dans les locaux de l'accueil collectif de Breuil-Magné. Le transport, aller et retour, est gratuit pour les familles.

- **Les temps d'activités périscolaires (TAP) :**

Les TAP ont lieu **le lundi et le vendredi de 15h30 à 16h30**. Pendant l'année 2015-2016 ils n'ont pas fait l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS. Suite au contrôle de ses services, ayant donné lieu à un avis très favorable, nous envisageons de déclarer ces créneaux du lundi et du vendredi. Reste à vérifier les modalités d'une telle démarche et à savoir si nous entrerons dans le cadre requis. Les TAP sont ouverts à tous les enfants de l'école. Les prévisions sont les suivantes :

- 40 enfants de maternelle environ sont accueillis sur le créneau de 15h30 à 16h30 du lundi et du vendredi. Après une récréation de 20 minutes, une activité de 30 minutes est proposée par les 3 ATSEM qui les prennent en charge à ce moment-là de la journée (activités manuelles, coloriage, contes, jardinage, jeux, relaxation, éveil corporel, cuisine, promenades). Trois groupes sont formés et chaque semaine ils tournent et changent d'activité avec les différentes ATSEM, assistées des tuteurs de l'élémentaire quand les effectifs le permettent.
- 100 enfants d'élémentaire en moyenne participent aux TAP le lundi et le vendredi de 15h30 à 16h30. Un temps de récréation de 15h20 à 15h30 est proposé par les enseignants. Puis ils sont pris en charge par le personnel communal d'animation et les intervenants extérieurs dans les locaux scolaires et dans les différents bâtiments communaux (salle de sport, salle culturelle, maison des associations, bibliothèque associative). Les activités proposées dans l'année sont les suivantes : tarot, théâtre, arts créatifs, jeux de société, recyclage, travaux manuels, journal de l'école, chorale, tennis de table, cirque, espace nature, basket, informatique, sculpture, tutorat). En parallèle, un groupe d'activités libres est mis en place, ainsi l'enfant n'est pas obligé de participer aux TAP et ses parents peuvent le récupérer à tout moment. Dans le courant de l'année d'autres activités peuvent être trouvées et proposées.
- A chaque début de cycle, un créneau de 15h30 à 16h30 est banalisé pour permettre aux enfants de choisir une activité sur une liste pour chaque jour concerné. L'inscription tient lieu d'engagement de l'élève pour un cycle complet. L'enfant est libre d'arrêter les TAP au cycle suivant. Il y a 4 à 5 cycles pendant l'année scolaire, de début octobre à début juin. Au moment où les TAP commencent, il n'y a pas de surcoût financier pour les familles. En fin d'année les parents sont invités à venir voir les différentes productions des enfants.

➤ **Activités extrascolaires (préciser si accueils de loisirs existants sur le territoire) :**

La commune de Breuil-Magné n'a pas d'accueil de loisirs. Les enfants habitant la commune sont actuellement pris en charge sur les accueils de loisirs des communes voisines (Rochefort, Tonnavy-Charente, Le Vergeroux et Fouras). La volonté de Breuil-Magné est donc

de se rapprocher du territoire de Fouras et d'intégrer le dispositif déjà mis en place comme évoqué ci-dessus. En rejoignant le PEL de Fouras/Saint-Laurent/Aix, les familles pourraient alors se voir garantir un certain nombre de places d'accueil au centre de loisirs de Fouras, lors des vacances scolaires, et pourraient également bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de ce territoire. Le mode de transport et d'acheminement des enfants du Breuil pendant les vacances scolaires est à l'étude.

➤ La mise en œuvre de la réforme sur votre territoire a-t-elle modifié l'organisation préexistante et de quelle manière ?

Oui, la réforme a modifié l'organisation préexistante.

Elle nous a permis, dans un premier temps, de transformer une garderie communale classique en accueil périscolaire pendant lequel les enfants ont pu bénéficier d'un large choix d'activités, favorisant ainsi leur accompagnement vers l'âge adulte dans les meilleures conditions possibles. Ils ont pu trouver une écoute et une place plus importante au sein de la communauté. Ils ont développé un tissu relationnel, riche pour leur épanouissement, avec les adultes qui les prenaient en charge, leurs pairs, les élus, les associations du village, des personnes venues de l'extérieur.

Dans un deuxième temps, alors que la réforme avait été mise en place dès septembre 2013 grâce à la volonté des élus, l'accueil périscolaire a été déclaré en août 2015 auprès des services de l'Etat garantissant alors, d'une manière plus sûre, la qualité de l'accueil périscolaire déjà mis en place. Du personnel qualifié a été recruté et d'autres sont partis en formation, valorisant ainsi tout le monde et redynamisant une équipe compétente déjà en place.

Nous pouvons même ajouter que la réforme a permis une certaine prise de conscience de la part des élus en ce qui concerne les besoins et les moyens à mettre en place en matière d'éducation de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de Breuil-Magné. Tous ont compris qu'ils pouvaient être acteurs dans cette lourde mission et ne plus subir les différentes réformes et transferts de compétences. Tous ont pris cette mission comme un devoir. La réforme a renforcé la place de l'école et du périscolaire au cœur de l'action communale.

Besoins répertoriés pour les enfants (en distinguant suivant les publics) :

Il est essentiel de bien prendre en compte les enfants présents en accueil collectif de mineurs tôt le matin et tard le soir (amplitude horaire allant parfois de 7h20 à 18h30) en leur proposant des activités et des temps calmes et libres mais surtout des temps de transition respectant au mieux leurs besoins et leurs rythmes de vie au quotidien. Les enfants de maternelle sont les plus impactés par les longues journées en dehors du foyer familial et les plus sensibles aux changements de rythmes. Il est donc important de bien prendre en compte ces données et d'adapter au mieux la prise en charge des moins de 6 ans. C'est pourquoi nous avons fait le choix de garder les ATSEM pour les encadrer et leur proposer des petites activités, bien adaptées à leur tranche d'âge, et relevant encore plus que pour les plus grands du ludique et de la détente.

Il est également important de provoquer, le plus souvent possible, des réunions avec les enseignants et les animateurs pour assurer une bonne gestion des temps de transition entre le scolaire et le périscolaire et proposer des activités de loisirs et de détente qui ne surchargent pas les enfants et qui ne se croisent pas avec les apprentissages scolaires,

surtout en ce qui concerne les maternelles. En effet, l'expérience passée montre qu'il est très facile d'oublier ces principes de base, et un rappel des règles de bon fonctionnement peut s'avérer nécessaire à plusieurs moments de l'année.

De même, le partage des lieux et du matériel (de sport essentiellement) doit faire l'objet d'une convention avec l'école pour éviter toute tension inutile.

Enfin, il doit y avoir une cohérence autour des règles de vie posées dans le cadre de la journée de l'élève, même si l'accueil périscolaire offre un cadre plus souple empreint de plus de libertés.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Le véritable atout a été l'existence depuis septembre 2013 d'un accueil périscolaire proposant des activités ludiques et variées à tous les élèves 2 jours par semaine de 15h30 à 16h30 et respectant les taux d'encadrement préconisés dans le cadre des TAP depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et ce grâce à la volonté des élus.

L'implication des enfants, du personnel, des élus, des enseignants, des parents d'élèves, des associations, mais aussi des bénévoles a facilité la mise en place d'un accueil de qualité et des échanges intergénérationnels enrichissants créant du lien social.

Les nombreux équipements du village ont également permis d'accueillir un maximum d'enfants dans des endroits variés et de proposer des activités adaptées à ces lieux (salle culturelle, maison des associations, salle de sport, BCD, garderie, salle d'évolution, bibliothèque associative, stade, espace de jeux de plein air, jardin du presbytère ...).

Un autre atout est la richesse environnementale de Breuil-Magné (bois, marais ...), intéressant pour des sorties axées sur la nature et la découverte du milieu naturel. Mais aussi la richesse de son tissu associatif et la présence, sur son territoire, d'artistes et de personnes toujours prêtes à transmettre un savoir.

Enfin, l'un de nos derniers atouts a été la collaboration entre notre commune et celle de Fouras, ce qui a permis d'offrir aux familles un service qui n'existait pas sur Breuil-Magné grâce à l'accueil du mercredi et à l'élargissement prévu pour l'extrascolaire. Ces avancées sont marquées par une politique volontariste de la commune de Breuil-Magné pour élargir son territoire dans le domaine de l'enfance-jeunesse en s'en donnant les moyens financiers et humains. Notre entrée dans le PEL de Fouras concrétisera la mutualisation et la politique éducative de notre commune.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

En ce qui concerne l'accueil du mercredi après-midi, le transport vers Fouras représente une charge financière importante pour Breuil-Magné. La commune a fait le choix de ne pas faire supporter ce coût aux familles.

De même, l'étendue du territoire entre les 2 communes impose de trouver une solution pour accompagner les enfants au centre de loisirs de Fouras pendant les vacances scolaires.

De nombreux parents pratiquent le covoiturage et une solution d'acheminement en minibus d'un petit groupe de 8 enfants est toujours à l'étude.

Une autre contrainte, non négligeable, est le nombre important d'élèves (presque 140 enfants), qui restent aux activités proposées à 15h30 le lundi et le vendredi, ce qui impose alors de recruter des intervenants en plus du personnel municipal pour respecter les taux d'encadrement.

La formation du personnel n'a démarré qu'en 2014 et en 2015 repoussant ainsi la validation des qualifications de type BAFD et BAFA et risquant de repousser la déclaration de l'accueil collectif pour les temps TAP.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires et modalités d'évaluation:

Objectifs éducatifs du PEDT:

Proposer des activités périscolaires tout en respectant les besoins et les rythmes des enfants afin de favoriser leur épanouissement et leurs bonnes relations sociales et en assurant leur sécurité physique, morale et affective. Les enfants en situation de handicap ne doivent pas être exclus de ce dispositif. Nous veillerons à adapter le plus possible leur prise en charge en fonction de leurs besoins.

L'action éducative doit favoriser :

Le bien-être de l'enfant (il doit être respecté, écouté, compris, mis en confiance ; on doit lui laisser le choix des activités, lui proposer des jeux collectifs ou individuels, des temps de repos, lui donner des règles de vie élaborées en fonction de son âge et de ses possibilités)

Le développement de l'autonomie (en donnant à l'enfant des responsabilités, en valorisant ses prises d'initiatives et en l'amenant à être acteur, en enrichissant sa communication et sa liberté d'expression afin de permettre une affirmation de sa personnalité et des échanges d'idées avec ses pairs et les adultes qui l'accompagnent, en attisant sa curiosité)

La socialisation (apprendre à l'enfant qu'il a des droits mais aussi des devoirs, lui rappeler l'importance du respect des autres et de lui-même, lui apprendre le partage et l'échange, l'acceptation de la différence, la tolérance en favorisant les temps collectifs et les activités en groupe)

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

L'enfant doit arriver à mieux se connaître, à affirmer sa personnalité et ses choix.

Il doit avoir une connaissance du milieu dans lequel il vit pour mieux l'appréhender, s'intéresser à son monde environnant et le respecter, aller vers plus d'autonomie.

Il doit tisser des relations sociales et avoir des interactions adaptées, apprendre à vivre avec les autres et avec les différences de chacun.

L'enfant doit découvrir de nouvelles activités et développer sa curiosité.

Echanger avec d'autres générations et d'autres tranches d'âge.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

- Périodicité : 1 à 2 fois par an pour le comité de pilotage et plusieurs réunions de commissions en fonction des besoins (une pour un bilan)
- Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) : fréquentation et assiduité, comportements des enfants sur les temps périscolaires, dysfonctionnements, compte-rendu des différentes commissions
- Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) : fréquentation et assiduité (nombre d'inscrits par tranche d'âge, registre des présences, nombre de groupes d'activité et effectifs)
- Indicateurs qualitatifs : activités de différents types, satisfaction des enfants et des familles mais aussi des animateurs, compte-rendu de la commission élèves.

Nombre de fiches actions de mise en œuvre du projet (jointes en annexe) : 1

Il est possible de joindre en annexe du formulaire PEdT, tous les documents que vous jugerez utiles afin de compléter ces informations (compte-rendu de comités de pilotage, plaquette d'information pour les parents, questionnaire de consultation,...)

Annexes :

- nouvelle organisation horaire
- compte-rendu des 2 réunions du comité de pilotage
- compte-rendu commission délégués de classe
- modèle feuille d'inscription TAP
- exemplaire feuille registre de présence
- compte-rendu des conseils d'école validant les nouveaux horaires

Toute modification du PEdT fera l'objet d'un avenant au présent contrat

Date : LE 04/05/2016

Signataires du projet :

Le Maire

Le coordinateur

Le responsable pédagogique

FICHE ACTION N° Mise en œuvre du PEDT

(Une fiche par action en cas d'organisation du temps scolaire différente sur le territoire, de spécificités du projet par tranches d'âge ou par écoles, quartiers ou encore communes)

◆ **Commune(s) concernée(s) :**

BRUEIL-MAGNE/LOIRE-LES-MARAIS

◆ **Ecole(s) concernée(s) :**

► Primaire : Ecole publique de Breuil-Magné (maternelle et élémentaire)

◆ **Référent de la fiche action :**

Nom et prénom : Patricia François
Fonction : maire adjointe
Adresse : 1 rue de l'Eglise 17870 Breuil-Magné
Téléphone : 05 46 84 40 67
Adresse électronique : mairiebreuilmagne@gmail.com

◆ **Organisation prévue sur l'année, le trimestre, ... (Joindre le planning) :**

ACM ouvert de 7h20 à 8h40 tous les jours

de 15h30 à 18h30 le lundi et le vendredi

et de 16h à 18h30 le mardi et le jeudi

ouvert le mercredi de 11h50 à 12h40

Départ le mercredi midi pour l'ACM de Fouras en bus, retour à 17h30 à Breuil-Magné en bus

TAP de 15h30 à 16h30 le lundi et le vendredi de début octobre à début juin, 4 à 5 cycles prévus dans l'année d'environ 5 semaines chacun.

Pause méridienne de 11h50 à 13h30 pour les moins de 6 ans, repas de 11h55 à 12h35,

Et de 12h à 13h40 pour les plus de 6 ans, repas de 12h40 à 13h10. Jeux libres proposés.

◆ **Besoins répertoriés et objectif(s) éducatif(s) visé(s) (Préciser le ou les publics) :**

Pour tous les enfants de moins de 6 ans et de plus de 6 ans qui le souhaitent et dont les familles ont besoin d'un mode de garde avant et après l'école.

Les objectifs éducatifs sont d'accompagner l'enfant de la meilleure façon possible sur les temps en dehors de la classe et de la famille en respectant ses besoins et son rythme afin de l'aider à vivre sa vie d'enfant dans un épanouissement maximal.

➤ Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui **non**

➤ Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : oui **non**

Si oui en indiquer les modalités :

◆ **Mode d'inscription aux activités proposées dans le cadre du PEdT** (Cocher la case correspondante) :

À l'année : Trimestriel : Modulable : à chaque cycle

Gratuit : l'accueil sur le créneau horaire des TAP est payant, mais lorsque les activités démarrent il n'y a pas de surcoût

Payant pour certaines activités :

Tarif : accueil ACM

Tarif :

◆ **Modalités d'organisation retenues pour les temps TAP :**

Mode garderie : oui pour les maternelles

Mode A.C.M.- temps déclarés auprès de la DDCS : oui pour l'élémentaire

En cas de modalités multiples, précisez :

Activités déclarées pour l'élémentaire uniquement
Directeur ACM en cours de formation

➤ Nombre maximum d'enfants prévus par activité (en distinguant maternelles et élémentaires): 14 pour les moins de 6 ans
18 pour les plus de 6 ans

➤ Nombre maximum d'enfants par encadrant (en distinguant maternelles et élémentaires) :
14 pour les moins de 6 ans
18 pour les plus de 6 ans

➤ Périodes de la semaine concernées (jours de la semaine et horaires) :
Le lundi et le vendredi de 15h30 à 16h30

◆ **Préciser les modalités d'organisation des temps de transition (temps scolaires/temps TAP/Temps périscolaires) :**

En accord avec les enseignants, les enfants d'élémentaire bénéficieront d'un temps de récréation de 15h20 à 15h30 sous la responsabilité de l'équipe enseignante puis le relais sera passé à l'équipe municipale d'animation pour l'appel des groupes d'activités sous le préau. A 16h30, chaque animateur reconduit son groupe sous le préau et le remet au responsable de l'ACM et aux animateurs qui restent en garderie.

En maternelle, à 15h30, les ATSEM sortent dans leur cour avec les enfants qui restent à l'accueil périscolaire pour une récréation puis proposent une petite activité dans les locaux de la maternelle.

A 16h30, tout comme à 16h les jours sans TAP, les enfants d'élémentaire qui restent en garderie regagnent seuls le local d'accueil périscolaire pour un appel dans l'enceinte même de l'école, les enfants de maternelle eux sont accompagnés par leur ATSEM dans les locaux qui se trouvent à l'étage par rapport à leur classe à partir de 16h30. Avant cela, Les enfants de maternelle qui rentrent à la maison sont remis à leurs parents dans les locaux de la maternelle toujours par leur ATSEM.

◆ **Partenaires du projet (associations, intervenants) :**

Les animateurs de l'équipe municipale
Les intervenants extérieurs
Les associations du village
Les bénévoles qualifiés de la commune
Les intervenants extérieurs
Les parents d'élèves
Les enseignants
Les élus
Les partenaires institutionnels
Les enfants

◆ **Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (tableau à décliner autant que de besoin) :**

Activité	Structure réalisant l'activité	Intervenants (Nom - Prénom)	Statut des intervenants		Diplômes ou Qualification	Observations (dont existence d'une convention)
			Bénévole	Rémunéré		
réfèrent	ACM	Bonnet Christophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BAFD stagiaire	
recyclage	ACM	Dallet Caroline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BAFA	
Informatique	ACM	Jarson Mathilde	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CAP petite enfance	
journal	ACM	Dérosier Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BAFA	
Créa'tout	ACM	Gault Catherine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans qualification	
Jeux de société	ACM	Geneau Sandrine		<input checked="" type="checkbox"/>	CAP petite enfance	
Jeux de société	ACM	Péne Anita		<input checked="" type="checkbox"/>	BAFA	
Cirque	Intervenant	Le Henry Dany		<input checked="" type="checkbox"/>	BAFA	Oui
Tennis de table	Intervenant	Claveau Emmanuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Brevet d'état	Oui
Chorale	Intervenant	Fiquet Corinne		<input checked="" type="checkbox"/>	Brevet d'état	Oui
sculpture	intervenant	Nobili Fred		<input checked="" type="checkbox"/>	Sculpteur/formateur	Oui
Basket	Parent	Couture Dominique		<input checked="" type="checkbox"/>	BAFA	Oui
Tarot	Association	Dumontet Micheline		<input checked="" type="checkbox"/>	Enseignantes retraitées	Oui
Théâtre	Association	Guillou Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
Arts créatifs	Association	Martin Brigitte		<input checked="" type="checkbox"/>		
Espace nature	intervenant	Brenner Suzie		<input checked="" type="checkbox"/>	Animatrice CARO	Oui
(...)						

◆ Modalités d'implication des familles dans le projet :

Réunions régulières avec l'association de parents
Réunion de présentation des temps périscolaire en début d'année
Exposition en fin d'année des travaux réalisés par les enfants lors des TAP
Parents bénévoles qualifiés (BAFA) en intervention sur les activités
Questionnaire aux familles pour consultations

◆ Modalités d'information des familles :

Information par écrit à chaque changement de cycle distribuée dans les classes
Réunion d'information parents de début d'année
Affichage dans les locaux de l'ACM
Contact quotidien avec l'équipe d'animation à partir de 16h30
Accueil mairie

◆ Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité :

2 réunions par an du comité de pilotage
Réunions des différentes commissions (au moins une fois par an et plus si besoin)

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Comptes rendus de commissions et du comité de pilotage
Enquête de satisfaction (pas encore réalisée cette année, distribuée en juin)

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

100 à 110 enfants de plus de 6 ans participent aux TAP chaque jour concerné
30 à 40 enfants restent également en maternelle sur les temps d'activités périscolaires

Indicateurs qualitatifs :

Enfants trouvent que l'activité passe trop vite.
Besoin de renouveler certaines activités sur plusieurs cycles vu la forte demande (sculpture, basket).
Effectif important qui reste aux TAP alors que les semaines où il n'y en a pas, petit effectif de moins de 50 en accueil périscolaire.
Effectif toujours aussi important malgré la mise en place du créneau payant de 15h30 à 16h30 depuis la rentrée 2015.
Assiduité des enfants.